



## Demission pour convenances personnelles

Par **sunny1976**, le **11/09/2009** à **23:43**

Bonjour,

je souhaite savoir si lors d'une démission pour convenances personnelles donnent droit aux assedics. Mon employeur me dit que je les aurais si j'accepte de demissionner pour ce motif. Malgré mes recherches, je ne trouve rien a ce sujet;

J'ai un statut contractuel, contrat de droit publique.

En vous remerciant